

L'évolution du rôle économique et social de l'Etat
The development of the state's economic and social role

*Benzerara Louanas

Université Sétif 02, Algérie, l.benzerara@univ-setif2.dz

*Date de soumission:*07/05/2021

*Date d'acceptation:*19/08/2021

Résumé :

Le rôle de l'État dans l'activité économique a connu une grande évolution due aux différents faits économiques. En premier lieu l'Etat a mis la casquette de la neutralité, il a été qualifié en un État Gendarme, il assurait des fonctions dites régaliennes. La crise de récession de 1929 a montré les limites de cette forme, ce qui a nécessité l'apparition d'un nouveau rôle de l'Etat, à cet égard, la forme d'un Etat interventionniste a vu le jour. Cette nouvelle forme a été remise en cause dans les années 80, le fait qui a engendré la mutation du rôle de l'Etat et la naissance de l'Etat régulateur. Cette étude s'étalera sur l'étude de ces trois formes qu'a prises l'Etat, en les subdivisant en trois points d'étude.

Mots-clés: *Activité économique ; Etat Gendarme ; Etat interventionniste ; Etat régulateur ; Déficit budgétaire.*

Abstract:

The role of the state in economic activity has experienced a great evolution due to various economic facts. In the first place, the State put on the cap of neutrality, it was qualified as a Gendarme State, it performed so-called sovereign functions. The recessionary crisis of 1929 showed the limits of this form, which required the emergence of a new role of the state, in this regard it takes the form of an Interventionist State. This new form was called into question in the 1980s, the fact that led to the transformation of the role of the state and the birth of the Regulatory State. This study will cover the study of these three forms taken by the state, subduing them into three study points.

Keywords: *Economic activity ; State Gendarme ; Interventionist State ; Regulatory State ; Budget deficit .*

* *Auteur correspondant*

Introduction

Le rôle de l'État dans l'économie d'un pays fait depuis longtemps l'objet de controverses entre économistes, selon qu'ils sont plutôt favorables à un État neutre ou, au contraire, à un État interventionniste fortement impliqué dans la sphère économique et sociale.

Au début du XIX^{ème} siècle, les économistes libéraux dits "classiques", comme ADAMSMITH, ne prêtaient à l'État que des fonctions régaliennes (diplomatie, sécurité extérieure et intérieure, justice). Le marché tendant naturellement à s'autoréguler sous l'égide d'un État protecteur de la libre concurrence, et donc la suppression des barrières aux échanges et à la libre concurrence, devaient conduire à une répartition optimale des ressources.

Cependant, le développement de la science économique, les mutations des économies de marché, et les événements marquants du XX^{ème} siècle ont progressivement confié de nouveaux rôles à l'État. C'est ainsi qu'il était jugé opportun de focaliser notre problématique sur la question suivante :

Quelles sont les formes que l'Etat a prises à travers l'histoire de la pensée économique ?

Pour apporter des éléments de réponse à la problématique posée, nous avons structuré ce travail en trois parties :

 ***La première partie*** : le rôle de l'Etat dans l'activité économique du point de vue classique « ***l'Etat Gendarme*** »

 ***La deuxième partie*** : la mutation du rôle de l'Etat selon l'approche Keynésienne « ***l'Etat providence*** »

 ***La troisième partie*** : le rôle de l'Etat après la crise de l'Etat providence « ***l'Etat régulateur*** »

La Première Partie : Le rôle de l'Etat dans l'activité économique du point de vue classique « l'Etat Gendarme »

Cette partie focalisera sur ce qu'était le rôle économique d'un Etat chez les classiques, tout en la subdivisant en deux chapitres, le premier traitera de l'approche libérale du rôle de l'Etat, et le deuxième s'étalera sur les grands principes de fonctionnement de l'Etat gendarme.

Chapitre 1 : L'approche libérale du rôle de l'État

Pendant tout le XIX^{ème} siècle, et jusqu'à la première guerre mondiale, la vie économique était dominée par l'idée de supériorité de l'initiative privée telle qu'elle a été développée par ces auteurs, comme **FRANÇOIS QUESNAY** (1694-1774), **ADAM SMITH** (1723-1790) et **JEAN BAPTISTE SAY** (1767-1882)¹.

L'Etat devait donc laisser jouer la libre concurrence et les mécanismes du marché libre en le laissant s'autoréguler par le biais de la main invisible d'**ADAM SMITH**. L'État doit, normalement, se tenir en dehors de l'activité économique, son action devait être aussi légère et neutre le plus possible. Il avait pour rôle essentiel de faire voter et respecter les lois afin de constituer un cadre à l'action des individus et de fournir un certain nombre de service qui relèvent de ses compétences traditionnelles, car l'initiative privée n'était pas en mesure de les assurer, il s'agit essentiellement de l'armée, de l'administration générale et de la construction et l'entretien de certains ouvrages publics.

En effet, les recettes et les dépenses publiques ne représentaient qu'un faible pourcentage des richesses produites chaque année. Les dépenses publiques n'ont pas excédé 10 à 12% du PIB, soit, elles ont augmenté au même rythme que le PIB. Le tableau suivant démontre le poids des dépenses par rapport au PIB en France, au Royaume uni et au Etats unis :

Tableau n°1: dépenses publiques en % du PIB

	1870	1913	1920
France	12.6	14.9	27.6
Royaume-Uni	9.4	12.7	26.2
États-Unis	7.3	7.5	12.1

Source : Vito Tanzi et Ludger Schuknecht, OCDE 2007.

Commentaires

 Les dépenses publiques en France, au Royaume uni et au Etats unis entre 1870 et 1913, la veille de la guerre mondiale, étaient inférieures à 15% de leurs richesses. Cette situation est due à la

nature du rôle de l'Etat qui n'exerçait pas de véritable action économique.

 *En 1920, le poids des dépenses publiques a connu une augmentation considérable en raison de l'expansion des dépenses liées à la défense nationale « l'économie de guerre ».*

En France, la structure des dépenses publiques à cette époque était caractérisée par l'absence de l'administration de sécurité sociale et une forte prédominance de trois types de dépenses, la charge de la dette publique, la défense nationale et l'administration générale, suivis par les dépenses de transport (réseaux de communication) et de l'éducation, ces dernières ayant nettement augmenté, à la suite des lois scolaires de Jules Ferry des années 1880².

Dans ce contexte, l'idée de base était celle de neutralité de l'État et des finances publiques, les juristes s'intéressaient à la législation financière, c'est-à-dire aux principes et aux règles qui régissaient la préparation, le vote, et l'exécution du budget de l'Etat, quant aux économistes, ils ont souligné que l'État est improductif, et que les fonds dont il a besoin pour assurer sa mission de puissance publique sont soustraits des emplois productifs des agents économiques privés. Le débat était au tour des grands principes de fonctionnement de l'État Gendarme.

Chapitre 2 : Les grands principes de fonctionnement de l'État Gendarme

Ces principes constituaient pour le parlement ainsi que pour le pouvoir exécutif un système de guidage qui empêche toute déviation.

Premièrement : La limitation au maximum des dépenses publiques

*Les dépenses publiques étaient considérées comme un mal nécessaire, elles devaient donc être prises en charge par les pouvoirs publics, des services qui ne peuvent pas être fournis par des entreprises, toute dépense qui dépasse ce qui était strictement nécessaire au maintien de l'ordre social et à l'armée, a tendance à être interprétée comme un gaspillage. Ainsi le philosophe **HIPPOLITE TAINÉ** (1828-1893) condamne-t-il violemment tout empiètement de l'État hors de ses missions spécifiques en disant: « L'État est mauvais chef de famille, industriel, agriculteur et commerçant, mauvais distributeur de travail et de subsistance, mauvais régulateur de la production, directeur incompetent des beaux-arts, de la science de l'enseignement, et des*

cultes. En tous, ces offices son action est lente ou maladroite, routinière ou cassante, toujours dispendieuse de petit effet et de faible rendement, toujours à côté et au-delà des besoins réels qu'elle prétend satisfaire »³.

Deuxièmement : Légèreté et neutralité de l'impôt

Selon les économistes du courant libéral, l'impôt a pour fonction de procurer à l'État les moyens financiers nécessaires pour couvrir ses dépenses, dans cette optique, GASTON JÈZE (1869-1953)⁴ a dit « il a des dépenses publiques, il faut les couvrir », cette conception chasse tout objectif à caractère économique ou social, les prélèvements fiscaux sur l'économie doivent être les plus faibles possibles. Les propos de JEAN BAPTISTE SAY disaient que le meilleur de tous les impôts est le dernier en importance, sont biens représentatifs des concepts de cette période.

Troisièmement : Le respect de l'équilibre budgétaire annuel

Le principe de l'équilibre budgétaire constituait un moyen de gestion saine et ordonnée des deniers publics. Il exclut toute idée de déficit ou excédent.

En effet, en cas de déficit, si celui-ci est financé par la création de monnaie qui permettra la circulation d'une masse monétaire supplémentaire, cette masse monétaire qui ne correspond pas à une augmentation de la production va donc induire des pressions inflationnistes entraînant l'augmentation des prix des biens et des services, la désorganisation des échanges et la dévaluation de la monnaie nationale.

Par ailleurs, si ce déficit est comblé par le recours à l'emprunt, il comporte un risque de faillite de l'État qui se trouve obligé non seulement de rembourser des emprunts, mais aussi de payer les intérêts dont il est assorti.

Quant à un excédent, il est considéré comme le résultat d'un excès de prélèvement sur l'économie qui va produire une thésaurisation de fonds qui peut être mieux utilisée par les acteurs économiques.

Cependant, le principe de l'équilibre budgétaire a été assez mal respecté, les gouvernements de la période libérale ont en effet recouru assez souvent au déficit budgétaire pour éviter l'alourdissement des impôts, la dette publique en France représentait 60.38% du revenu national en 1913⁵. Mais l'idée d'un

équilibre budgétaire dans le but de soutenir ou de relancer l'économie n'était pas envisagée jusqu'à la crise de 1929.

Au cours de cette période, l'analyse économique des finances publiques était fondée sur la confiance absolue aux mécanismes du marché d'une part, et le rôle limité de l'État qui n'exerçait que ses fonctions traditionnelles de puissance publique d'autre part.

La deuxième partie : La mutation du rôle de l'Etat selon l'approche Keynésienne « l'Etat providence »

*L'auto-régulation des marchés n'a toujours pas fonctionné comme il a été prévu par les économistes du courant libéral, le monde a connu des événements qui ont démontré la limitation de cette approche du rôle de l'Etat, avec la crise de 1929, le modèle libéral basé sur le laisser-faire est devenu caduc parce qu'il a montré ses limites, notamment la crise de surproduction qui a fait plonger les marchés boursiers et surtout le marché **Wall Street**. L'autorégulation du marché n'a pas eu lieu car l'offre n'a pas créé sa propre demande comme l'ont prétendu les économistes du courant libéral.*

Pour faire face aux retombées de la crise, il fallait une nouvelle doctrine pour légitimer l'action économique de l'Etat. Le Professeur d'économie à l'Université de Cambridge, JOHN-MAYNARD KEYNES (1883-1946), dans son livre intitulé «Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie», a fait l'apologie de l'intervention de l'Etat dans l'économie et a encouragé les Etats à voter et à appliquer des budgets en déficit afin de relancer les économies meurtries par la Crise⁶.

A partir de 1945, le rôle de l'État s'est progressivement étendu à multiples domaines de l'activité économique et sociale, cette extension s'est traduite par un gonflement et par un changement de nature des finances publiques.

Chapitre 1 : Les justifications de l'intervention de l'Etat

Les déficiences du marché, la particularité des biens publics et l'aggravation des inégalités sociales ont formulé des justificatifs de l'intervention de l'Etat à cette époque.

Premièrement : Les déficiences du marché

Le marché ne fonctionne pas toujours de façon à sauvegarder les intérêts de tous les agents, à assurer sa survie et à éviter des crises. C'est pourquoi

l'Etat devait intervenir pour protéger les intérêts communs et assurer le fonctionnement optimal de l'économie.

Deuxièmement : La particularité des biens publics

L'existence des biens collectifs à côté des biens privés constitue l'objet de l'économie marchande, il existe des biens dits collectifs ou publics dont la production ne peut être assurée que par les pouvoirs publics car on ne peut pas opérer une discrimination dans la consommation dès qu'ils sont mis en marche, tel que l'éclairage public.

Troisièmement : L'aggravation des inégalités sociales

Le développement et l'expansion du capitalisme a laissé sur le pavé une grande catégorie de personnes sans emplois, sans couverture sanitaire, sans nourriture ni logement, ainsi qu'un nombre important de familles avec des revenus insuffisants. Pour assurer le minimum vital à toutes ces personnes (malades, vieillards, femmes, ...), les différents Etats modernes se sont lancés dans de vastes politiques sociales.

*En Angleterre, le concept de l'État providence fait son apparition avec le rapport de Lord **WILLIAM BEVERIDGE** intitulé *Social Insurance and Allied Services*. Paru en 1942, ce document a développé la notion de **Welfare State** ou "**État de bien-être**". Il a rejeté le système d'assurances sociales réservées aux seuls travailleurs ainsi que le principe d'une assistance limitée aux plus démunis, et il a introduit l'idée d'une protection universelle de tous les citoyens financée par l'impôt. Il a plaidé pour un système de Sécurité sociale à la fois :*

- ✚ **généralisé** : chacun, par sa seule appartenance à la société, doit avoir le droit de voir ses besoins minimaux garantis par la solidarité nationale ;*
- ✚ **unifié** : une seule cotisation est nécessaire pour accéder aux différentes prestations ;*
- ✚ **uniforme** : les prestations sociales sont les mêmes pour tous ;*
- ✚ **centralisé** : le système est géré par un organisme public unique ;*
- ✚ **global** : le système regroupe l'ensemble des aides et des assurances.*

Face aux trois types d'aspects susmentionnés, les États ont développé une stratégie spécifique d'intervention qui comporte trois fonctions principales, la

stabilisation en cas de déficience du marché, l'allocation pour produire les biens collectifs et la redistribution pour atténuer les inégalités sociales.

Chapitre 2 : Les grandes fonctions de l'État providence

*Les trois fonctions principales de l'Etat ont été bien cernées dans l'ouvrage de l'économiste **RICHARD MUSGRAVE (1910-2007)** intitulé «Théorie des finances publiques»*

Premièrement : La fonction d'allocation des biens et services publics

L'État est chargé de produire tous les biens que le secteur privé n'a pas intérêt à produire soit à cause des investissements excessifs et peu rentables qu'ils exigent, soit du fait de la non exclusion à la consommation une fois produits.

Elle correspond aux missions les plus classiques et les plus anciennes des pouvoirs publics, depuis le temps, ceux-ci ont dû faire face à une certaine dépense correspondant aux tâches administratives traditionnelles qui constituent leurs fonctions de bases. Il s'agit donc de faire fonctionner un certain nombre de services publics aux besoins qui ne sont pas satisfaits par l'initiative privée, soit parce qu'ils ne peuvent pas faire l'objet d'une demande individuelle et d'une offre divisible, et par conséquent, donner lieu à un prix, soit parce que les pouvoirs publics entendent de les produire eux-mêmes, car ils les estiment absolument nécessaires pour la population⁷.

Deuxièmement : La fonction stabilisatrice

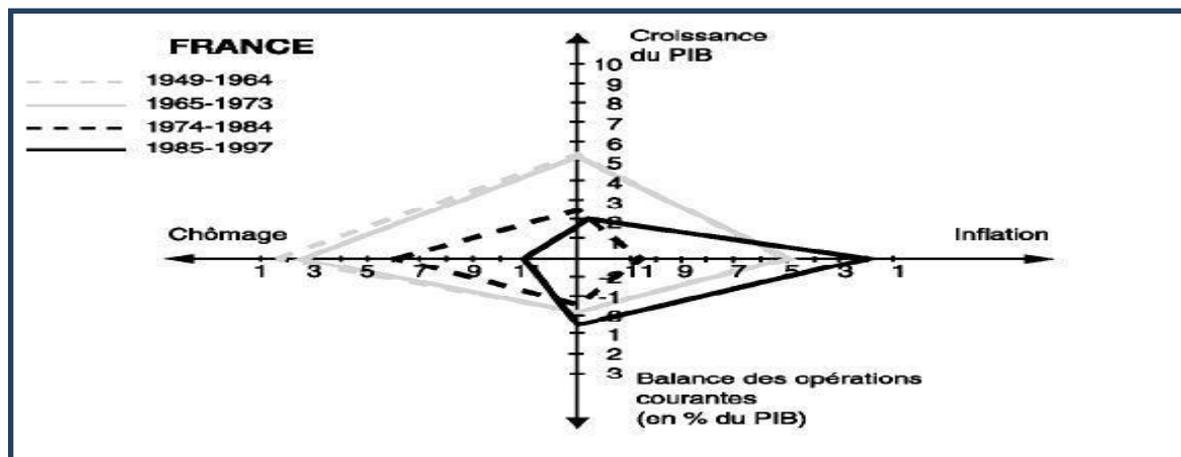
La stabilisation consiste en la régulation de l'activité économique et au rétablissement des grands équilibres macroéconomiques. Il s'agit de ramener l'économie à son niveau d'équilibre souhaité grâce aux initiatives publiques. Ces décisions publiques sont exercées soit sur l'offre, soit sur la demande globale. Sur le plan temporel, à court terme, c'est la demande globale qui est susceptible de réagir, en revanche, les actions sur l'offre qui font recours aux structures de l'économie ne réagissent qu'à moyen et long terme⁸.

*A court terme, il s'agit de la politique conjoncturelle qui a pour objectif de rétablir les grands équilibres macro-économiques. Il s'agit de réaliser le carré magique de **NOKOLAS KALDOR (1908-1986)**, une forte croissance*

sans inflation, ni chômage, ni déséquilibre extérieur qui décrit une situation conjoncturelle idéale que l'on peut comparer à la situation réelle.

Le graphique suivant démontre l'application du carré magique de NOKOLAS KALDOR sur l'économie française du 1949 au 1997.

Graphique n°01 : le carré de NIKOLAS



Source : <http://clicabac.free.fr>

Quant à long terme, il s'agit de la « politique structurelle » qui concerne l'ensemble des interventions de l'Etat susceptibles de modifier l'évolution à long terme des structures de l'économie. C'est donc la politique qui cherche plus à influencer les conditions de l'offre que les conditions de la demande.

Dans une optique keynésienne, la politique structurelle cherche à renforcer le poids de l'intervention publique sur les marchés, elle a deux grands objectifs:

✚ moderniser l'appareil productif afin d'assurer à l'économie nationale une compétitivité qui procurera au pays une forte croissance sans inflation ni chômage (le renforcement de la recherche et du développement, la constitution de grandes entreprises nationales... etc).

✚ *Rendre les marchés plus concurrentiels pour pousser les firmes à innover et pour réduire les coûts de productions (des produits innovants moins chers).*

Troisièmement : La fonction de redistribution des revenus

A partir du moment où on ne peut répartir que ce qui a été produit, il paraît normal que les revenus perçus par chaque individu soient directement liés à son apport productif en travail et en capital. Ainsi, la répartition des revenus qualifiés «primaire» répond à un principe de justice commutative fondée sur l'idée «à chacun selon son apport», mais le respect du principe aboutirait à la fois à des inégalités nombreuses et énormes entre, d'une part les individus qui ont des capitaux et/ou qualifications qui leurs permettent d'obtenir des rémunérations élevées, et d'autre part, les individus qui ne peuvent pas fournir d'apport productif (malades infirmes, chômeurs et personnes âgées sans fortune personnelle) ou dont les revenus primaires sont faible par rapport à leurs charges familiales, d'où la mise en œuvre par les pouvoirs publics, de mécanisme de répartition dite secondaire, ou distribution fondée sur un principe de justice distributive devenue nécessaire.

En d'autre terme, la prise en considération des besoins, en visant la correction de certaines inégalités résultant de la répartition primaire⁹. Cette fonction de redistribution des revenus s'est surtout développée depuis la seconde guerre mondiale dans un souci de justice sociale.

Outre que la recherche de la justice sociale, l'État doit assurer aux citoyens un certain niveau de protection sociale qui comprend l'ensemble des dispositifs permettant aux ménages de faire face à un certain nombre de risques sociaux, tels que la maladie, le chômage, l'invalidité, la pauvreté et la vieillesse.

Chapitre 03 : Le changement de la nature des finances publiques

Après la seconde guerre mondiale, la place que les finances publiques occupaient dans la vie économique et sociale était fortement accrue. Cette évolution reflète l'expansion du rôle de l'Etat et le recours aux finances publiques comme instrument de politique économique et sociale.

Premièrement : La transformation des dépenses publiques

L'évolution du volume des dépenses publiques due aux interventions de l'Etat était accompagnée d'une transformation de ces structures, le

phénomène le plus spectaculaire concerne les dépenses de la protection sociale qui représentaient en France moins de 04% du total de la richesse nationale à la veille de la seconde guerre mondiale, qui n'ont cessé de progresser depuis 1945 sous l'effet de l'extension du nombre de personnes couvertes, de l'amélioration du niveau des prestations, du développement des dépenses de santé et du vieillissement de la population, elles atteignaient près de 43% de l'ensemble des dépenses publiques en 1988¹⁰.

Deuxièmement : L'alourdissement et l'extension du rôle des prélèvements obligatoires

Avant la première guerre mondiale, les impôts ne représentaient en France que 10% des richesses produites, la part des impôts au PIB a atteint 25% de la richesse produite en 1947, depuis cette année et durant la période où l'État a mis la casquette de l'État providence, les impôts ont connu une évolution qui équivaut à peu près les dépenses publiques, elle a dépassé les 40% du PIB depuis le début des années 1980.

Au cours de cette période, les cotisations sociales ont augmenté plus rapidement que les impôts et ont constitué le principal facteur d'alourdissement des prélèvements obligatoires. En 1965 elles représentaient 34% de l'ensemble des prélèvements obligatoires et 12% du PIB, elles s'élèvent à 43% des prélèvements obligatoires et 19% du PIB en 1988. Cette évolution des cotisations sociales était liée au fort développement des prestations versées par les administrations de sécurité sociale et au fait que ces prestations ont été beaucoup plus financées par des cotisations qui leur sont spécialement affectées en France, et non plus par le produit général des impôts¹¹.

Troisièmement : La remise en cause de l'équilibre budgétaire

Selon la thèse d'inspiration keynésienne, l'équilibre budgétaire ne peut être conçu que dans le cadre de l'équilibre économique. Un déséquilibre budgétaire n'est pas dangereux s'il va induire à l'équilibre économique qui lui-même permet le retour à l'équilibre budgétaire.

Chapitre 4 : La crise de l'État providence

L'intervention de l'État dans l'économie et la société prend toute son ampleur, avec la généralisation des systèmes de Sécurité sociale et la mise en place des politiques de redistribution des revenus. Elle se traduit notamment

par une hausse importante de la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale dont le taux a évolué de 10% du PIB, au début du XXe siècle, à plus de 50% du PIB à la fin des années 1980 ; dans certains pays européens.

Mais le ralentissement de la croissance au milieu des années 1970 et la modification du contexte économique suscitent des interrogations sur cette intervention, qui semble confrontée à une crise d'une triple nature¹² :

✚ Une crise de solvabilité : *Le financement de la protection sociale est rendu de plus en plus difficile, en raison du ralentissement de la croissance et de l'augmentation des besoins sociaux. Ces difficultés se traduisent par une progression continue du taux de prélèvements obligatoires.*

✚ Une crise d'efficacité : *Les inégalités se creusent malgré l'effet redistributif de la protection sociale. Les dispositifs mis en place dans le passé paraissent de moins en moins adaptés aux besoins d'une société qui s'est beaucoup transformée (ex des retraites ou des politiques familiales). Enfin, les prélèvements effectués sur l'activité économique semblent, pour certains, contre-productifs, et nuiraient à la croissance.*

✚ Une crise de légitimité : *La solidarité nationale fondée sur un système de protection collective semble se heurter à une montée des valeurs individualistes. En effet, les mécanismes impersonnels de prélèvements et de prestations sociales, caractéristiques de l'État providence, ne satisfont plus des citoyens à la recherche de relations moins anonymes et d'une solidarité davantage basée sur des relations inter-individuelles. L'État providence doit également affronter l'effacement des cadres collectifs de cohésion devant la montée des logiques de privatisation du risque.*

Les difficultés de financement de la protection sociale, les doutes quant à son efficacité et à sa légitimité caractériseraient, selon certains, une "crise de l'État providence". Un tel constat doit malgré tout être nuancé. En effet, si les limites rencontrées depuis une trentaine d'années par les différents systèmes d'État providence démontrent la nécessité d'engager des réformes profondes. L'État providence doit donc adapter ses interventions aux évolutions de son

environnement économique et social pour répondre de manière adéquate à l'émergence de nouveaux besoins sociaux.

***Troisième partie : le rôle de l'Etat après la crise de l'Etat providence
« l'Etat régulateur »***

Vers la fin des années 1970, la crise de l'Etat providence a démontré les limites du modèle interventionniste de l'Etat d'une part, et la nécessité d'engager des réformes profondes d'une autre part, la solution mise en place consiste à donner à l'intervention de l'Etat une nouvelle forme qui garantit à la fois :*

- + Les équilibres économiques et sociaux dans un contexte de déficiences et de fonctionnement non optimal du marché ;*
- + Les équilibres financiers de l'Etat ;*

C'est la naissance de l'Etat régulateur.

Chapitre 1 : Le concept de la régulation

Les acceptations du terme de « régulation » sont innombrables, le seul point commun entre toutes étant que la notion de régulation suppose la restriction du choix (privés) par l'imposition des règles publiques. Une analyse plus approfondie révèle un clivage entre une acceptation européenne plus large et une approche américaine plus stricte de la régulation¹³.

Pour de nombreux experts européens, la régulation correspond à l'ensemble des règles gouvernant les modes de production capitaliste sur des bases théoriques différentes. Autres experts proposent une définition aussi large. Ils cernent le concept de la régulation par la détermination de ses caractéristiques suivantes :

- + La régulation comme phénomène culturel, c'est-à-dire les conceptions du rôle de l'État dans l'économie et dans la société ;*
- + Comme un mécanisme formel, inhérent à l'institution «régulateur expert» ;*
- + Comme un processus de politique et de coalition¹⁴.*

Dans un contexte américain, la régulation est un concept plus étroitement défini, mais aussi mieux développé. Elle s'applique au contrôle public exercé sur les activités économiques du secteur privé au nom de l'intérêt public. La régulation comme forme distincte de contrôle gouvernemental suppose en principe un organisme gouvernemental ayant à charge d'édicter des règles

contraignantes sur un certain nombre de décisions économiques privées au moyen de procédures administratives quasi juridiques¹⁵.

Chapitre 2 : La construction de l'État régulateur

Les politiques néo-libérales, qui ont commencé à s'imposer partout en Europe à partir du début des années 1980, se sont traduites par un vaste mouvement de privatisation et de libéralisation des marchés, le mouvement de privatisation s'est effectué beaucoup plus lentement pour les services publics de réseaux (télévisions, télécommunications, électricité, gaz, postes, chemins de fer) et il ne s'est pas étendu aux grands services publics éducatifs, sociaux et culturels qui sont restés, pour l'essentiel, publics.

Cependant, l'introduction du principe de libre concurrence et l'extension de son champ d'application ont conduit à développer et redéfinir le rôle de l'État en tant qu'autorité normative. L'État s'est doté de structures nouvelles chargées des fonctions régulatrices (autorités administratives indépendantes, instances de contrôle, d'audit, d'inspection et d'évaluation)¹⁶.

Chapitre 3 : L'État régulateur comme arbitre du jeu économique

Le thème de l'État régulateur est désormais indissociable de la perspective néolibérale, faisant du jeu des mécanismes de marché l'élément essentiel du dynamisme économique, l'État ne saurait être considéré comme moteur de développement.

Un mouvement de repli est donc indispensable mais n'est pas synonyme de désengagement. L'État doit jouer le rôle d'un « régulateur », chargé d'assurer le maintien des grands équilibres économiques, en intégrant des contraintes de nature diverse.

L'évolution de l'économie de marché a rendu cette intervention indispensable. La complexité croissante des circuits économiques, les mutations technologiques, la sophistication des produits financiers, la mondialisation des échanges, mais aussi la pression croissante de pouvoirs économiques dont la puissance se renforce du fait de la mondialisation, imposent la mise en place d'instances capables de fixer certaines règles du jeu, de faire prévaloir certaines disciplines et de protéger certains intérêts¹⁷.

La conception de l'État comme régulateur du jeu économique implique une double rupture avec la logique de l'État-providence.

D'une part, l'État régulateur ne peut être un État producteur de biens économiques, l'idée selon laquelle l'État était tenu de prendre en charge la gestion des secteurs-clés de l'économie est devenue caduque, sous l'effet de pressions internes et externes, tandis que la libéralisation des échanges a conduit à la remise en cause des monopoles, et la fin des modèles socialistes et de développement autocentré a provoqué le démantèlement des secteurs publics là où ils étaient devenus hégémoniques ou dominants. Le mouvement de privatisation lancé en 1979, avec l'arrivée au pouvoir en Grande-Bretagne de Margaret Thatcher s'est propagé à l'ensemble des pays libéraux, avant de s'étendre au cours de la décennie 1990 aux pays en transition et en développement. Au terme de cette évolution, la perspective d'un désengagement aussi complet de l'État de la sphère des activités productives se dessine clairement.

D'autre part, l'État régulateur ne peut être un État dirigiste. La conception volontariste d'un État investi de la mission et doté de la capacité d'ordonner le développement économique n'a pas résisté au nouveau contexte résultant de la mondialisation, non seulement l'État a perdu la maîtrise de leviers d'action économique (planification, monnaie, budget, fiscalité...), mais encore l'arme réglementaire dont il avait fait un large usage pour encadrer la vie économique s'est émoussée. L'ouverture des frontières et l'interpénétration croissante des économies ont poussé au desserrement des contraintes pesant sur les activités économiques et des pressions se sont exercées, notamment au niveau européen, pour obtenir la levée de réglementations nationales faisant obstacle aux échanges et faussant le jeu de la concurrence¹⁸.

La régulation signifie que l'État reste présent dans l'économie, mais de manière différente, son rôle consiste à superviser le jeu économique, en établissant certaines règles et en intervenant de manière permanente pour amortir les tensions, régler les conflits et assurer le maintien d'un équilibre d'ensemble. Par la régulation, l'État ne se pose donc plus en acteur mais en « arbitre » du jeu économique.

Chapitre 4 : L'équilibre budgétaire de l'État régulateur

L'intervention limitée qui caractérise le rôle de l'État régulateur permet d'élaborer un budget en déficit, mais ce déficit doit être mesuré en respectant

des normes qui constituent pour les États des règles de bonne conduite financière.

À cet égard, le président de la république française François Mitterrand a mis en place en 1981 une règle qui dispose que le déficit public ne doit pas dépasser 03% du PIB. François Mitterrand et le gouvernement socialiste ont fait des 3% une norme incontestable de la bonne régulation des dépenses publiques. Cela fait maintenant presque trente-six ans que tous les gouvernements français successifs justifient la hausse d'impôts ou la baisse des dépenses publiques sur la base de cette règle qui est devenue désormais une norme universelle après son adoption par l'union européenne en 1992.

Le traité de Maastricht a repris ce principe et a inscrit la règle des 3% de déficit public comme l'un des principaux critères à remplir pour l'adhésion à la zone euro. Cette décision est nourrie par la volonté de l'Allemagne de ne pas payer pour les pays moins rigoureux budgétairement. Jean-Claude Trichet, directeur du Trésor à l'époque, et Jacques Delors, président de la Commission européenne, auraient alors mis en avant la règle française des 3%, estimée convaincante par les négociateurs européens. Ce seuil fait désormais partie des «critères de convergence» (moins de 3% de déficit et moins de 60% de dette publique) qui doivent être respectés par les pays membres de l'Union européenne souhaitant intégrer la zone euro.

Les pays déjà membres s'exposent à des avertissements, puis des sanctions en cas de non-respect de ce critère. Le seuil des 3% posséderait une explication technique relativement simple qui lui conférerait des vertus économiques. «Combiné au critère de convergence de dette publique (ratio dette/PIB de 60% maximum) et avec comme objectif que le déficit équivaille à l'intérêt de la dette (à un taux estimé à 5%), alors le déficit doit être égal à $0,6 \times 0,05 = 0,03$ c'est-à-dire 3% du PIB»¹⁹.

Conclusion

Au regard de ce qui précède, il convient de noter que :

 *La neutralité de l'Etat était un choix efficace, mais une économie moins compliquée ;*

 *Avec l'évolution et la complexité des processus économiques, l'intervention de l'État dans l'économie est plus*

qu'incontournable face aux déficiences et au fonctionnement non optimal du marché ;

✚ Le problème de l'Etat providence a mis l'accent à nouveau sur l'utilité de l'intervention de l'Etat dans la vie économique et sociale ;

✚ La solution pour faire sortir l'Etat de cette crise était de combiner entre la vision classique et la vision keynésienne du rôle que l'Etat peut assurer ;

✚ Par les normes qu'il doit édicter et par la régulation, l'État est obligé d'agir sur l'économie dans un champ d'intervention très étroit ;

✚ L'État doit intervenir en privilégiant l'efficacité économique et en évitant le gaspillage.

Liste des émargements et bibliographique :

¹- Alain Euzéby, Marie-Luis Herschtel, *finance publiques une approche économique*, Dunod, Paris, 1990, p.14.

²- Ibid.

³- Idem, p.15.

⁴- Ibid.

⁵- Rahima Louafi, *Déficit budgétaire et stabilisation, mémoire de fin d'étude, 12^{ème} promotion, IEDF, 1995, p 07.*

⁶- Paulin Ibanda Kabaka, *L'intervention de l'Etat dans l'économie « du laisser-faire à la régulation »*, H.A.L, Paris, 2016, p.01.

⁷- Alain Euzéby, Marie-Luis Herschtel, *op cit*, p.18.

⁸- Paulin Ibanda Kabaka, *op cit*, p.03.

⁹- Alain Euzéby, Marie-Luis Herschtel, *op cit*, p.19.

¹⁰- Idem, p.22.

¹¹- Alain Euzéby, Marie-Luis Herschtel, *op cit*, p.22.

¹²- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/finances-publiques>, consulté le 13/10/2017.

* Le terme de **crise de l'État providence** a été utilisé pour la première fois par Mr **Pierre Rosanvallon** qui en a fait le titre de l'un de ses ouvrages en 1981.

¹³- Eberlein Burkard, *L'État régulateur en Europe*, *Revue française de science politique*, 49^e année, n°2, 1999, P.208.

¹⁴- Ibid.

¹⁵- Idem, p.209.

¹⁶- <http://www.freecontentweb.com/content/l'état-régulateur-en-france>, consulté le 12/10/2017.

¹⁷- Jacques Chevallier, *L'état régulateur*, *Revue française d'administration publique*, N° 111, 2004, p.477.

¹⁸- Idem, p.478.

¹⁹- <http://www.liberation.fr/politiques>, consulté le 22/10/2017.